



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : [ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr)

Annecy, le - 6 DEC. 2021

Le jeudi 30 septembre 2021 en Sous-Préfecture de Bonneville, de 9 h 00 à 11 h 45, Monsieur Bruno CHARLOT, Sous-Préfet de Bonneville a présidé la réunion de la Commission Locale d'Information et de Suivi (CLIS) de la société SGL CARBON à Passy.

Etaient présents :

### SGL CARBON

Monsieur Pierre PRAICHEUX Directeur de SGL CARBON, accompagné de monsieur Sylvain COLLET, responsable Hygiène Sécurité Environnement de SGL CARBON.

### Représentants des administrations concernées

Madame Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de l'Unité interDépartementale des Deux Savoie (UiDDS) - DREAL

Madame Céline MONTERO, adjointe à la chef de l'UiDDS – DREAL

Monsieur Didier LUCAS, inspecteur de l'environnement à l'UiDDS – DREAL inspecteur référent chargé du suivi de l'établissement SGL CARBON à Passy.

Madame Colette CHARRIER Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission

Madame Caroline LE CALLENNEC, ARS Délégation départementale 74

### Représentants des Collectivités

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, président de la CCPMB, maire de SAINT-GERVAIS LES BAINS

Monsieur Maurice SADZOT, conseiller municipal mairie de PASSY

### Représentants des associations de protection de l'environnement

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, médecin généraliste, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 74

Monsieur Louis RAMELLO, association pour la qualité de la vie à Passy, AVP

Monsieur Gérard HOLZEM, association pour la qualité de vie à Passy, AVP

- Accueil du public
- Pôle administratif des installations classées
- 3 rue Paul Guiton
- ANNECY

Monsieur Alain NAHMIAS, association pour le respect du site du Mont-Blanc, ARSMB  
Madame Annette BORDON, association citoyenne et républicaine de Passy, ACP

### Personnes qualifiées

Monsieur Guillaume BRULFERT, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes  
Madame Sabrina PONTET, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes  
Monsieur Hervé FISCHER, bureau EUROLORRAINE  
Madame Emmanuelle VAUCHER-ROBERT, bureau EUROLORRAINE

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE** ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, monsieur le Sous-Préfet présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2020 – Président de la séance.
- 2) Activité de l'établissement en 2020 /2021 et perspectives pour fin 2021 et 2022– SGL CARBON.
- 3) Actions de l'administration en 2020 – UiDDS- DREAL.
- 4) Bilan de la surveillance des rejets atmosphériques et aqueux en 2020 (y compris accidents / incidents) – SGL CARBON.
- 5) Bilan de la surveillance environnementale au titre de l'année 2020 - SGL CARBON avec le concours des prestataires ayant contribué à cette surveillance, en tant que de besoin.
- 6) Questions diverses et échanges entre les participants.

#### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2020**

Après avoir demandé s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2020, ce document est déclaré approuvé par monsieur le Sous-Préfet. Il donne alors la parole à Monsieur PRAICHEUX pour la présentation du point n°2 de l'ordre du jour.

#### **2) ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT 2020-2021**

**(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Monsieur PRAICHEUX présente les activités 2020-2021 et les perspectives pour fin 2021 et 2022 du site SGL CARBON.

#### **DISCUSSION :**

Monsieur PEILLEX demande à M. PRAICHEUX quelle est la pérennité de l'usine.

Monsieur PRAICHEUX répond qu'elle est grande aujourd'hui, dans le groupe industriel. L'usine dans le groupe est à peu près incontournable par les productions qu'elle a pu relocaliser, essentiellement par la production des tubes pour échangeurs thermiques, des plaques de fibres de carbone et des disques de freins automobiles haut de gamme. Selon Monsieur PRAICHEUX la position de SGL CARBON au sein du groupe est pérenne à horizon de 5 à 10 ans.

Monsieur NAHMIAS demande s'il y aura une suite à la présentation faite par M. PRAICHEUX, sur les investissements réalisés ou prévus par le site SGL CARBON.

Monsieur PRAICHEUX répond qu'il y aura au cours de cette séance une autre présentation concernant ce point.

### **3) Actions de l'administration en 2020 – présentation par M. LUCAS UID DS DREAL (voir Power Point joint au compte-rendu)**

Monsieur LUCAS indique que l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018 formalise le plan d'actions concernant la réduction des émissions diffuses, avec un objectif de réduction de - 40 % des poussières et HAP.

Ce plan a été mis en œuvre courant 2018 et finalisé en octobre 2020.

Le plan d'actions fixe un suivi trimestriel. A ce titre, chaque fin de trimestre, l'exploitant doit transmettre à l'inspection un état d'avancement de la réalisation des actions de réduction. De plus, il y a une campagne de mesures des émissions après chaque action de réduction pour en déterminer l'efficacité.

Ce plan d'actions a été suivi et les objectifs fixés ont été atteints.

Concernant la surveillance dans l'environnement, monsieur LUCAS précise que l'exploitant doit remettre chaque année un bilan annuel des résultats. Il ajoute que 2020 a été la première année complète où la surveillance dans l'environnement a eu lieu.

#### Discussion :

Monsieur SADZOT demande si le paramètre BNT2,1 (HAP soufré) fait partie des HAP à rechercher dans le cadre de l'étude des risques sanitaires selon l'INERIS.

Madame VAUCHER-ROBERT ainsi que Monsieur LUCAS répondent par la négative, en précisant que les bases de données ne disposent pas de valeur toxique de référence (VTR) qui pourrait permettre de réaliser les calculs pour quantifier le risque sanitaire lié à ce paramètre.

Monsieur LUCAS présente ensuite l'évaluation des risques sanitaires de novembre 2018, et notamment les suites données à la tierce expertise de l'INERIS de mai 2019.

Il indique que les émissions canalisées dans l'air font l'objet d'un contrôle inopiné une fois par an, en application du PPA.

Madame MONTERO ajoute que certains contrôles inopinés sont réalisés en période nocturne pour répondre aux signalements des associations. C'est le laboratoire prestataire qui détermine la date du contrôle.

Monsieur NAHMIAS demande s'il est possible d'éviter des mois moins productifs comme août pour réaliser ces contrôles inopinés.

Monsieur PRAICHEUX répond que cela n'est pas opportun, car l'usine ne ferme jamais, le mois d'août est d'ailleurs un mois classique en termes d'activité.

Monsieur HOLZEM demande pourquoi la population n'est pas prévenue en cas d'incident.

Monsieur PRAICHEUX indique qu'il prévient simultanément le Maire de Passy et la DREAL dès la survenue d'un incident.

### **4) Bilan de la surveillance des rejets atmosphériques et aqueux en 2020 par Monsieur COLLET (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Monsieur COLLET indique que 2018 a été l'année de mise en place du traitement des fumées au niveau de la graphitisation (injection de chaux, filtre à manches et unité de charbon actif). Ce

dispositif a porté ses fruits. Il indique qu'il y a eu une forte réduction globale des émissions canalisées sur la période 2018-2020, sauf pour le Bap qui demeure égal en 2020. Selon lui, on est arrivé à une limite basse sur les émissions polluantes que l'on ne pourra pas dépasser.

Monsieur PRAICHEUX ajoute que l'objectif est de tendre vers le 0 émissions, mais la réalité, malheureusement ne sera jamais à 0 sauf à limiter l'activité.

Discussion :

Monsieur RAMELLO demande quel est le pourcentage des émissions diffuses, compte-tenu de la vétusté de l'installation.

Monsieur COLLET indique qu'avec le plan d'actions mis en place en 2018, le dernier bilan 2019 montre que l'usine a baissé de -60 % les émissions diffuses.

Madame PRELOT-MATHEY communique les chiffres à la baisse entre 2017 et 2019.

Monsieur le Sous-Préfet indique que l'on mesure bien l'effet de la mise en place d'un système pour récupérer ces émissions diffuses sur cette période.

Monsieur PEILLEX fait remarquer que peut-être la baisse d'activité a pu entraîner cette réduction des émissions diffuses.

Monsieur le Sous-Préfet indique que pour la période 2019-2021, même en tenant compte de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, on ne connaît pas encore les résultats.

Monsieur PEILLEX ajoute que la baisse des émissions est liée à la baisse d'activité de SGL CARBON et non pas seulement aux efforts faits par l'usine en matière d'améliorations techniques, il convient de tenir compte du paramètre de l'activité de l'usine.

Monsieur FISCHER indique que pour les émissions diffuses, la baisse n'est pas liée à l'activité, mais bien à l'effort d'investissements réalisé. Et pour les émissions canalisées cela dépend surtout des heures de fonctionnement des systèmes de dépollution.

Madame JORSIN-CHAZEAU indique que pour la prochaine CLIS, il pourrait être opportun que les données fournies par SGL CARBON puissent être corrélés avec le niveau d'activité, dont le nombre d'heures de fonctionnement des installations de traitement.

Monsieur NAHMIAS souligne son inquiétude en ce qui concerne le Bap, qui est selon lui bien plus qu'un traceur et qui est une émission dangereuse. Il demande ce qui peut être fait pour essayer de comprendre pourquoi le BaP ne baisse pas. Cela est relativement grave pour les populations.

Monsieur COLLET indique que l'usine essaye de trouver pourquoi le Bap n'enregistre pas de baisse. Il ajoute que c'est un souci majeur pour l'usine et qu'elle travaille pour améliorer ce sujet, avec l'aide du cabinet Eurolorraine.

Monsieur LUCAS précise que les émissions de Bap sont inférieures aux valeurs limites d'émission de l'arrêté préfectoral de 2018.

Madame JORSIN-CHAZEAU indique que l'arrêté préfectoral de 2018 traduit les valeurs limites prévues par une réglementation européenne transposée en droit français qui représentent les meilleures technologies disponibles qui ont été rendues applicables à l'établissement et qui tiennent également compte du contexte local de l'usine.

Monsieur COLLET présente ensuite les rejets aqueux. Il indique une baisse de la consommation d'eau en 2020 qui est passée de 4 millions de m<sup>3</sup> en 2017, à une consommation inférieure à 2 millions de m<sup>3</sup> en 2020, avec deux points de rejets en 2020.

Monsieur NAHMIAS demande si la chaleur produite par l'usine est possiblement utilisable pour alimenter un réseau d'eau chaude.

Monsieur PRAICHEUX indique que techniquement cela serait possible, mais pas économiquement, en raison du coût exorbitant d'un tel système.

Monsieur COLLET indique que les sources d'approvisionnement en eau ne sont pas toutes en continu et que cela ne serait pas compatible avec l'activité en continu des rampes des fours.

Monsieur RAMELLO demande si la consommation d'eau de source (notamment celle de Joux) sert uniquement pour refroidir les fours.

Monsieur COLLET répond par la négative. Pour refroidir les fours, l'usine se sert surtout de l'eau de l'Arve. Et celle de la source de Joux sert pour les besoins en alimentation en eau potable du site et l'alimentation des riverains.

Monsieur RAMELLO demande quelle est la répartition entre l'eau de source et l'eau de l'Arve utilisée.

Monsieur COLLET indique que la répartition se fait à peu près pour moitié entre les deux points de prélèvement en eau.

Monsieur RAMELLO demande s'il ne serait pas possible de n'utiliser que l'eau de l'Arve pour les besoins de l'usine.

Monsieur COLLET répond que cela n'est pas possible car l'eau de l'Arve est très chargée en limons et pourrait représenter un risque pour certains process de fabrication.

#### **5) Bilan de la surveillance de l'air 2020 par ATMO: présentation par Madame PONTET (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)**

Monsieur BRULFERT commente tout d'abord, une diapositive sur le bilan de la qualité de l'air. Il indique qu'en matière de surveillance de l'air on est dans une baisse tendancielle accélérée par la crise sanitaire. Les valeurs pour les particules fines et dioxydes d'azote sont respectées. Pour les HAP on est un peu au-dessus. En Haute-Savoie, l'interrogation porte surtout sur l'ozone, polluant secondaire qui année après année s'affirme comme croissant. Il indique que l'OMS a donné récemment de nouvelles recommandations sur la qualité de l'air, qui sont évidemment plus sévères, particulièrement pour le dioxyde d'azote.

Madame PONTET présente les résultats de la surveillance air ambiant pour l'année 2020. En ce qui concerne les poussières PM10 et PM2,5, elles se situent en dessous des valeurs limites annuelles. Elle indique que pour le BNT 2,1 qui est un marqueur industriel, cela reste à prouver que seule l'usine SGL CARBON produit du BNT 2,1 et qu'il n'y ait pas d'autres entreprises émettrices dans le secteur.

#### Discussion :

Monsieur NAHMIAS demande à Monsieur le Sous-Préfet s'il peut donner des indications sur la possibilité d'évolution de la réglementation en fonction des recommandations de l'OMS.

Monsieur le Sous-Préfet indique que le changement à la baisse des indicateurs de la qualité de l'air nous place en difficulté pour expliquer ce bilan de l'air en 2020.

Madame MONTERO indique que la Commission européenne souhaite se rapprocher des recommandations sanitaires de l'OMS et souhaite renforcer les valeurs limites pour tendre vers un ajustement entre réglementation européenne et recommandation de l'OMS.

Madame PRELOT-MATHEY demande si les véhicules diesel émettent des BNT 2,1

Madame PONTET répond par la négative.

Monsieur BRULFERT ajoute que lorsqu'on a des sites « trafic routier », on a des valeurs à 0,1, le BNT 2,1 est en quantité négligeable.

Monsieur SADZOT se félicite des mesures réalisées par ATMO et demande à ATMO quelles sont les actions prioritaires pour continuer à améliorer la qualité de l'air.

Monsieur PEILLEX indique que tous les résultats des mesures sont souvent présentés comme très vertueux, mais ce qui est plus dangereux ce n'est pas le respect toute l'année des règles et des indicateurs, c'est la permanence de l'exposition par la population qui a des conséquences sur la santé.

**Présentation de la bio surveillance des poussières sur les salades hors sol par Madame VAUCHER-ROBERT, cabinet Eurolorraine (voir document joint au présent compte-rendu).**

Discussion :

Monsieur RAMELLO indique qu'avec la dispersion des poussières en direction de Chedde centre par rapport au point 1 (usine SGL CARBON) on se rend compte de l'aérogologie et de la complexité du site avec un fond de vallée.

Madame VAUCHER-ROBERT indique que les poussières sont dues à plusieurs émetteurs, comme les chantiers d'élagage, par exemple, ou d'autres sources.

**Présentation de la surveillance des lichens par M. COLLET (SGL CARBON) - (voir document joint au compte-rendu).**

A 11 h 45, Monsieur Le Sous-Préfet indique qu'il doit quitter la réunion ; il remercie les participants et charge Madame JORSIN-CHAZEAU de poursuivre la présidence.

Discussion :

Madame MONTERO indique que pour répondre à l'inquiétude évoquée précédemment par rapport aux enjeux sanitaires liés aux mesures sur les lichens, les seuils donnés par le laboratoire Air Lichens sont des seuils indicatifs et ne permettent pas de conclure qu'il y a une correspondance sanitaire avec ces seuils d'alerte proposés par le laboratoire Air Lichens. Elle ajoute que toutes les actions entreprises pour réduire l'émission des polluants améliorera l'impact sanitaire.

Monsieur NAHMIAS indique qu'il y a la durée d'exposition à prendre en compte, mais aussi l'accumulation des expositions mesurées dans les lichens.

Madame PRELOT-MATHEY interroge pour savoir si l'étude sur les salades et lichens ne pourrait pas être aussi réalisée sur la commune de Sallanches.

Madame VAUCHER-ROBERT indique que cette étude est hors du périmètre de surveillance de SGLCARBON.

Monsieur PEILLEX indique qu'on est en présence d'un tout ; on est en situation de fond de vallée avec une aérogologie particulière, et le problème de la pollution devrait être traité de manière plus globale avec une véritable vision d'ensemble du risque humain. Il ajoute qu'il y a d'autres sources d'émission de pollution que SGL CARBON et que l'on ne parle pas, entre autres, de la pollution due au trafic routier.

Monsieur NAHMIAS partage les propos de Monsieur PEILLEX et indique qu'effectivement il y a d'autres sources d'émission de pollution en plus du transport routier.

Monsieur SADZOT réitère sa remarque concernant les actions à entreprendre pour la qualité de l'air.

Monsieur BRULFERT répond que les actions à entreprendre sont les actions prescrites par le PPA, notamment il faut travailler sur l'axe bois et la petite industrie.

Monsieur HOLZEM ajoute qu'il convient aussi de travailler sur le volet construction et l'urbanisation galopante du fond de vallée.

En l'absence d'autres questions, Madame JORSIN-CHAZEAU remercie les participants et lève la séance à 11 h 50.

Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bruno CHARLOT